



OUVERTE A TOUS & GRATUITE

Une récompense sera attribuée aux trois premiers de chaque catégorie.
 Le parcours de 10 km donnera lieu à un classement national et international.
 Mais l'important, c'est de participer !
 Chaque coureur du 10 km recevra donc un tee-shirt qui témoignera
 de son engagement à vivre dans un monde en paix et de solidarité.

Horaires	Parcours	Pour qui ?	né(e) en
9 h 00	50m	BABY	2022
9 h 05	200m non Chronométrés	Mini-pousses	2020/2021
9 h 15	930m non Chronométrés	Moustiques	2017/2018/2019
		Poussins	2015/2016
9 h 25	2,27 km	Benjamins	2013/2014
		Minimes	2011/2012
9 h 45	Marche	Ouvert à tous - sans Chrono	
10 h 45	Jogging de 5 km	Ouvert à tous 5 km - Chrono	
	Course Internationale 10 km	Ouverte à Tous - Chrono	
		Cadets à vétérans	
		Classement par catégorie	

5 et 10 km Les catégories	
Cadet	2009-2010
Junior	2007-2008
Senior 1	De 1997 à 2006
Senior 2	De 1987 à 1996
Vétéran 1	De 1982 à 1986
Vétéran 2	De 1977 à 1981
Vétéran 3	De 1972 à 1976
Vétéran 4	De 1967 à 1971
Vétéran 5	De 1962 à 1966
Vétéran 6	De 1957 à 1961
Vétéran 7	De 1952 à 1956
Vétéran 8	1951 et Avant

Je participe à la Vivicità pour la paix et la solidarité entre les peuples !

Course : N° de Dossard.....
 Nom : Prénom :
 Date de naissance : Sexe :
 Adresse :

 Mail : Club :
 N° de licence F.S.G.T. : Autre :

Je déclare avoir pris connaissance de la Loi sportive du 23/03/1999 et du code de la santé publique article L3622-2 et du règlement, en respectant les clauses (Cf. règlement de la Vivicità page 4).
 Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur légal)



FORMATIONS FSGT

**Animer
 Se former
 S'émanciper
 dans l'action !**

Contact

Comité Régional F.S.G.T. des Hauts de France
 Secteur Formation - www.fsgtnord.org
fsgt.formation.hdf@gmail.com - tél : 03.27.47.96.55



OUVERTE A TOUS & GRATUITE

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU NORD DE LA FSGT
 AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE ET DE L'ALCVC

VIVRE LA VILLE

vivicittà

JE COURS AVEC LE MONDE POUR LA PAIX

5 AVRIL 2026 VIEUX-CONDÉ

8h00 - Inscriptions Départ/Arrivée - Ecole du Mont de Peruwelz - 23 rue E. Ghesquières
10km ou 5km - Parcours et jeux pour les familles - Course pour Enfants - Marche
Informations : Pierre Scaramuzzino - 06.66.76.88.33 - vieuxcondealc@gmail.com
www.alc-vieux-conde.net ou www.fsgtnord.org





Activités sur place en partenariat avec les associations locales

Tirage au sort des dossards

Des parcours ouverts
à tous - dès 9 h 00
Inscription et retrait des
dossards - 8 h 00



Départ et arrivée
Ecole du Mont de Peruwelz
23 rue E. Ghesquières
59690 VIEUX CONDE



En France, La Vivicità se déroule à : Bron (Rhône) - Saint Caprais (Gironde)
Ivry et Vitry (Val de Marne) - Marseille (Bouches du Rhône)
Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) - Vieux Condé (Nord)
Dans le monde, la course est organisée dans de nombreux pays :
Albanie, Algérie, Allemagne, Belgique, Bosnie, Chypre, Croatie, Cuba, Espagne,
Etats-Unis, Grande-Bretagne, Irlande du Nord, Italie, Kenya, Portugal, Roumanie,
Sénégal, Sloveénie, Somalie, Uruguay...

RÈGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION

La VIVICITTA 2026 se déroulera le dimanche 5/04/2026 à partir de 9Heures. Elle est organisée par le Comité Nord FSGT, la Ville de Vieux-Condé et l'ALCV. Départ et arrivée : Ecole du Mont de Peruwelz : 23 Rue Edouard Ghesquière, 59690 Vieux-Condé.

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

a) Catégorie d'âge :

Se référer, sur le formulaire d'inscription en ligne : Licence FFA, FSGT ou PPS :

Pour les personnes mineures

Leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- d'une licence athlète compétition, athlète entreprise, athlète running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la compétition. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation

Confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le

Contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports) donne lieu à une réponse négative.

Pour les personnes majeures licence FFA : Athlète Compétition, Athlète Entreprise, Athlète Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.

Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation laquelle la personne souhaite s'inscrire

Les athlètes étrangers doivent également fournir un PPS pour leur participation.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

b) **Droit d'inscription** : inscriptions gratuites : T-Shirt VIVICITTA pour les participants du 10km, brassards pour les marcheurs et le 5km. Médailles pour chaque enfant.

c) Athlètes handisports :

Selon la situation

1) Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « handbike » considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

2) Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

d) **Les athlètes mineurs** doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

e) **Modalités d'inscription** : Par internet www.aic-vieux-conde.net jusqu'au vendredi 2/04/2026 à 12h.

Puis inscriptions sur place le 5/04/2026 à partir de 8h.

f) **Retrait des dossards** : Le retrait des dossards se fera à partir de 8h au secrétariat.

Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur certificat médical ou licence

g) **Cession de dossard** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

h) Limite d'horaire

Le temps maximum alloué pour la course est de 1h30. Passé ce délai le dossard sera retiré par un membre de l'organisation.

Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

Article 3 - JURY

-La compétition se déroule suivant les règles de la FSGT.

Article 4 - CHRONOMETRAGE

Indiquer le mode de chronométrage en chronomètre manuel

Article 5 - PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

Décrire le parcours : nombre de boucles, emplacement des ravitaillements

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours

Article 6 - CONSIGNES

Indiquer si une consigne sera disponible afin que les coureurs puissent déposer leurs affaires personnelles.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes

Article 7 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite par le biais de la FSGT auprès Generali

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Article 8 - SECOURS

L'assistance médicale est confiée à la croix blanche de Fourmies.

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours (préciser si des stands de récupération sont prévus à l'arrivée)

Article 10 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Article 11 - DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise

l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 12 - PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires.

Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur.

Article 13 - ACCEPATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

ainsi que des recommandations sanitaires de la fédération.

Tous partants pour la
21^{ème} édition de la Vivicità !

Chaque année, la Vivicità rassemble 80 000 participants
dans une course en faveur de la paix et de la solidarité
organisée par la Confédération Sportive Internationale
du Travail dont 5 000 en France

Pour la paix et la solidarité
entre les peuples

9 h 45

Je fais ma marche
matinale de 5km

10 h 45

je fais mon footing de
5 km pour la paix

ou le 10km de la

COURSE INTERNATIONALE

